

# Compte Rendu du Conseil Municipal Du 10 Septembre 2020

## 1) Désignation d'un délégué suppléant au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche

Suite à l'élection de Mme LEYNAUD Aurélie en tant que déléguée de la Communauté de communes Ardèche des sources et volcans au SMPNR des Monts d'Ardèche.

Le Conseil municipal a élu Mr DUROURE Nicolas délégué suppléant de la commune au SMPNR des Monts d'Ardèche en remplacement de Mme LEYNAUD Aurélie.

## 2) Modification de la charte de fonctionnement des commissions extra-municipales et désignation des membres des commissions extra-municipales

Suite à l'appel à candidature auprès de la population.

Le conseil municipal a modifié la charte de fonctionnement des Commissions extra-municipales : suppression du nombre de membres maximum.

Liste des membres extérieurs au conseil municipal :

Commission extra-municipale « Démocratie participative »

Mmes DALLEGRE Maryvonne, ROUX Pascaline, Mrs BEAL Gilbert, GIL Jérémy, LIABEUF Marc, FIEY Jacques

Commission extra-municipale « Action sociale »

Mrs LAGET Philippe, TAVERNIER Luc, Mmes CULTRELA Marjorie, HOULFORT Martine, VIANNEZ Christiane, MOURARET Mireille, PALLEAU Marianne, SAIBI Linda, BOYER Catherine, DENAIS Marie-Christine, DEMONTEIL Sophie

Commission extra-municipale « Festivités, culture, vie associative et patrimoine »

Mrs COMBE Michel, TAVERNIER Luc, VAN CUSTEM Daniel, Mmes TRONCONI Bernadette, BEAL Valérie, FRAYSSE Dominique, SABY Emmanuelle, REQUEDAZ Sabrina, ROUX Elisabeth, SAIBI Linda, ROUX Pascaline, BOYER Charline, MAITEREAU Anne, MOINEAU Marion.

## 3) Délégués CNAS

Mme TELLIER Henriette a été désignée déléguée élu et Mme MAILLET Annick a été désignée déléguée agent pour représenter la commune au sein du CNAS.

#### **4) Règlement des salles communales Sportissage - Presbytère – La Chavade**

Le conseil municipal a approuvé le règlement des salles communales Sportissage – Presbytère – La Chavade.

#### **5) Dénomination des Salles Rue de La Chavade**

Le Conseil Municipal a décidé de dénommer le bâtiment abritant la salle de réunions et le foyer du 3<sup>e</sup> Age situés rue de la chavade : « Simone MULOT ». Cela en l'honneur de la Présidente-Fondatrice du Foyer des Cévenols.

Une inauguration officielle aura lieu en présence de la famille de Madame MULOT Simone.

#### **6) Consultation sur le site Natura 2000 « Massif du Tanargue, Sources de l'Ardèche et de la Borne »**

Dans le cadre de la consultation officielle sur le périmètre du site Natura 2000, relative à son extension, les communes et EPCI concernés étaient invités à se prononcer sur les projets de périmètres.

Le délai de consultation était arrêté au 16 septembre 2020 et, à défaut d'avis émis dans ce délai, l'avis de la collectivité était réputé favorable. A l'initiative de la commune de Jaujac, une réunion d'information a été organisée le vendredi 4 septembre avec les services du PNRMA, animateur du site.

La commune de Jaujac ne remet pas en question l'importance et l'intérêt de l'élaboration, de la gestion et de l'animation du réseau Natura 2000 et plus particulièrement celle du site B26.

La Commune de Jaujac considère que la concertation est limitée, faute d'avoir été engagée suffisamment en amont, et faute de laisser un temps suffisant à chaque commune pour contrôler par des études appropriées la pertinence scientifique des périmètres.

La Commune de Jaujac souhaite que le périmètre soit ajusté de façon à préserver ses possibilités de réalisations d'aménagements concernant ses captages d'eau potable de Combescure et des Fonts. La Commune de Jaujac souhaite donc que soient retirés de l'emprise du site Natura 2000 B26 les périmètres de protection immédiate de ses deux sources.

La Commune de Jaujac souhaite voir prise en considération sa demande de disposer de données scientifiques étayées caractérisant la flore et la faune, ainsi que les habitats naturels associés présents.

Enfin la commune de Jaujac s'interroge sur la pertinence du découpage du périmètre de ce site Natura 2000. En effet, dans certains secteurs ce périmètre suit et se superpose à une limite communale alors qu'il paraît peu probable qu'un habitat en fasse de même. Dans d'autres secteurs, nous avons remarqué que des parcelles situées au cœur du périmètre sont exclues ce qui crée des dents creuses relativement importantes et non justifiées. Il apparaît surprenant que des habitats remarquables soient représentés sur le terrain avec des emprises aussi rectilignes et de formes géométriques épurées semblables aux limites cadastrales.

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal émet un avis favorable avec réserve au projet du nouveau périmètre NATURA 2000 et plus particulièrement celle du site B 26 tant que les réserves suscitées n'auront pas été levées.**

## **7) Travaux voirie 2020**

Le conseil municipal :

- Décide de ne pas réaliser de travaux de voirie en 2020 en groupement de commande mutualisé avec la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans.
- Demande en conséquence que l'enveloppe supplémentaire pour des travaux voirie soit 20 000 euros, retenue sur les attributions de compensation par la Communauté de communes Ardèche des sources et Volcans en 2020 soit reversée à la commune.
- 

## **8 ) Validation du projet « columbarium » et demande de subvention DSIL et Région**

Vu les demandes formulées par la population, il convient de créer un nouveau columbarium dans le cimetière de l'Eglise.

Ce projet est estimé à 14 340 euros H.T. pour l'achat du columbarium auquel il convient de rajouter la préparation et l'aménagement du site estimé à 1 500 €uros H.T.

Le Conseil Municipal a :

Approuvé la proposition d'installation d'un columbarium dont le coût s'élève à 15 840 € H.T.  
Sollicité une subvention de 40 % dans le cadre de la DSIL et une subvention de 40 % auprès de la Région.

## **9 ) Aménagement du parking Sportissage**

Le Conseil municipal a décidé d'aménager le parking à l'entrée du village coté route de Pont de Labeaume afin d'améliorer le stationnement, de renforcer l'aspect paysager et de développer les mobilités douces.

Le coût estimatif du projet d'élève à 165 000 €uros H.T.

Ce projet est éligible à la DSIL et à une aide forfaitaire du Département dans le cadre « Village de caractère ».

Le plan de financement proposé est le suivant :

Subvention du département :	20 000 €uros
Subvention DSIL (40 %) :	66 000 €uros
Autofinancement :	79 000 €uros

Le Conseil Municipal a :

Approuvé le projet d'aménagement pour un coût de 165 000 €uros H.T.  
Sollicité une subvention de 40 % dans le cadre de la DSIL.

## **10) Demande de subvention à la Région pour l'installation d'un pumtrack et d'un mur d'escalade.**

Le Conseil Municipal a pour projet de se doter de nouveaux équipements pour promouvoir l'activité physique et sportive : un pumtrack et un mur d'escalade.

Ce projet peut être éligible à une subvention de la Région.

Le Conseil Municipal approuve le projet, sollicite une subvention de 40 % à la région.

**11) Demande de subvention pour le remplacement des radiateurs électriques dans les bâtiments de la Mairie (mairie + 4 logements), Castrevieille et Presbytère.**

Le Conseil municipal envisage de procéder au remplacement des radiateurs, qui datent des années 90 et qui sont très énergivores dans les bâtiments de la Mairie, de Castrevieille et du Presbytère.

Le coût du projet est estimé à 29 500 €uros H.T.

Ce projet peut être éligible à une subvention DSIL.

Le Conseil Municipal a approuvé le projet et sollicité une subvention de 40 % dans le cadre de la DSIL.

**12) Demande de subvention pour l'acquisition du matériel et du mobilier pour le centre d'accueil de la Bastide.**

Afin de mettre en location le centre de la bastide, il convient de procéder à l'acquisition du matériel pour la cuisine et du mobilier intérieur et extérieur.

Le coût prévisionnel des acquisitions s'élève à : 85 047 €uros H.T. soit 33 487 € pour le matériel de la cuisine, 43 560 € pour le mobilier intérieur et 8 000 € pour le mobilier extérieur.

Ce projet est éligible à la DSIL.

Le Conseil Municipal à

- Approuvé la proposition d'acquisition du matériel et du mobilier pour le centre de la bastide qui s'élève à 85 047 € H.T.
- Sollicite une subvention de 40 % dans le cadre de la DSIL

Toutes les délibérations ont été votées l'unanimité.